



Communiqué de presse, Valence le 06 juin

Cosmebio et le Synabio : ensemble pour une RSE renforcée dans le secteur bio à travers le Label BioED

Le jeudi 22 mai 2025, Cosmébio en partenariat avec le Synabio, a co-organisé la première Journée RSE, à la Maison du Zéro Déchet à Paris. Un événement placé sous le signe de l'engagement, qui a rassemblé plus de 50 participants autour d'un objectif commun : construire un modèle durable au service d'une chaîne de valeur responsable.

BioED : un label au service de pratiques RSE ambitieuses

Créé en 2014 par le Synabio, et rejoint par Cosmébio en 2022, le label BioEntrepriseDurable (BioED) s'adresse aux entreprises bio, alimentaire et cosmétique, désireuses de valoriser et de renforcer leurs pratiques en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). En s'appuyant sur les trois piliers du développement durable (économique, environnementale et social), les entreprises labellisées se fixent des objectifs ambitieux, dans la continuité de leur labellisations bio, telles que Cosmébio, pour répondre aux défis environnementaux et sociaux de demain.

Dans un contexte où les consommateurs exigent de plus en plus de transparence et de responsabilité, le label BioED constitue une réponse forte et cohérente aux attentes sociétales. La mobilisation croissante de la grande distribution (GMS) autour de la bio confirme cette dynamique porteuse.

Une journée tournée vers l'action

Au programme de la journée BioED du 22 mai dernier : des tables rondes, des temps d'échanges et des ateliers. Parmi les temps forts, les discussions de la table ronde consacrée à l'éco-conception ont permis de mettre en lumière les enjeux réglementaires liés à la loi AGEC, notamment :

- Obligation d'atteindre un niveau légal de 5 % de réemploi pour chaque catégorie d'emballages d'ici 2027.
- Réduction de 20 % des emballages plastiques à usage unique d'ici fin 2025,
- Objectif zéro plastique à usage unique à l'horizon 2040,
- Et 10 % d'emballages ménagers réemployés d'ici 2027.

Cosmébio : un acteur engagé pour des emballages cosmétiques responsables

Cosmébio rappelle les exigences du cahier des charges COSMOS en matière d'éco-conception, en accord avec les objectifs de la loi AGEC :

- Réduire la quantité de matériau utilisée ;
- Maximiser la quantité de matériau pouvant être réutilisée ou recyclée ;

- Utiliser des matériaux recyclés dans la mesure du possible ;
- Vérification des emballages au minimum tous les 3 ans ;
- Tous les matériaux d'emballage utilisés doivent figurer dans la liste des matériaux autorisés ;
- Interdiction d'utiliser certains matériaux dans les emballages comme le PVC, le polystyrène ou les substances issues d'OGM et d'origine animale.

Le référentiel COSMOS liste 16 indicateurs répartis parmi 4 principes, les 4R, à savoir : Réduction, Réutilisation, Renouvelable et Recyclable. Ainsi les éléments de conditionnement primaire et secondaire d'un cosmétique labellisé Cosmébio doivent répondre à un minimum de 3 indicateurs issus de 2 de ces principes.

Depuis trois ans, Cosmébio travaille activement sur le développement du principe de "Réutilisation" à travers le projet CosmNpack, dédié à la consigne dans le secteur cosmétique. L'association accompagne ses adhérents pour lever les freins à cette transformation, en développant des solutions concrètes et mutualisées.

Vers une dynamique collective renforcée

Cette première journée RSE BioED marque une étape importante dans la collaboration entre Cosmébio et le Synabio. Elle a permis de fédérer les acteurs autour d'une ambition commune : bâtir une économie bio responsable, transparente et tournée vers l'avenir.

Cosmébio réaffirme ainsi son engagement pour accompagner la transition écologique et sociale du secteur bio.

À propos de Cosmébio :

Présidée par Damien Sineau, Cosmébio est l'association française de la Cosmétique bio. Elle a vu le jour en 2002 et réunit aujourd'hui plus de 500 sociétés. Toutes s'engagent à respecter les principes du Manifeste Cosmébio. Les garanties du label Cosmébio concernent chaque étape du cycle de vie d'un cosmétique : origine des matières premières, pour encourager un approvisionnement éthique et durable ; procédé de transformation doux et non polluant ; fabrication du produit fini ; étiquetage transparent et communication responsable. Un contrôle par un certificateur indépendant est obligatoire chaque année pour vérifier la conformité des produits avec tous les critères du référentiel COSMOS. Plus de 16 000 produits et plus de 800 marques sont actuellement concernés par ce label.

Contacts Presse :

Agence Grenadine

Laurane Froment – laurane@grenadine-rp.com

Marine Beaulieu - marine.beaulieu@grenadine-rp.com